

Paris, le 3 septembre 1828.  
Reçu le 20 / 28

Ministère  
de l'Intérieur.

Direction  
des Sciences  
Belles-Lettres

Beaux-Arts.

2<sup>e</sup> Division.

Beaux-arts.

École de Rome.

graveurs.

Monsieur, j'ai l'honneur de vous faire passer une  
ampliation de l'ordonnance rendue le 30 août dernier, portant que  
les livres graveurs en taille douce qui auront remporté les premiers  
grands prix à l'Institut royal de France, seront envoyés à  
l'école de Rome pour y passer cinq années aux frais de l'Etat.

Je vous invite à prendre toutes les mesures pour  
l'exécution, en ce qui vous concerne, des dispositions de cette  
ordonnance.

Prenez, Monsieur, l'assurance de ma haute et distinguée  
estime.

Le Ministre  
Le Directeur des Sciences,  
Belles-Lettres et Beaux-Arts.

*[Signature]*

M<sup>re</sup> Guérin, Directeur de l'école de  
France à Rome.